
Pétition des officiers municipaux de la commune de Vaugirard demandant que la Convention envoie une délégation à la fête en l'honneur des martyrs de la liberté et de pouvoir changer le nom de la commune et des rues, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des officiers municipaux de la commune de Vaugirard demandant que la Convention envoie une délégation à la fête en l'honneur des martyrs de la liberté et de pouvoir changer le nom de la commune et des rues, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 413-414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40705_t1_0413_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des officiers municipaux de Vaugirard (1).

« Législateurs républicains,

« Un nouveau jour vient d'éclorre dans la République française, c'est celui où la philosophie, prêchée depuis longtemps par ces hommes célèbres, et propagée par vos sublimes décrets, vient enfin de dessiller les yeux de tous les républicains et de les éclairer sur leur trop simple crédulité.

« Une religion pure, dépouillée de tous les prestiges de la superstition va paraître dans tout son jour, isolée de toutes ces pompeuses cérémonies inventées par l'orgueilleux sacerdoce. Elle nous rapprochera de l'être suprême en nous faisant détester les ministres trompeurs qui nous en éloignaient.

« Vous avez parlé, législateurs, et dans l'instant vous avez fait disparaître tous les charlatans du citoyen de Nazareth. Honteux de leur astucieux métier, dont ils séduisaient notre imbécillité, ils ont fait un prompt retour sur eux-mêmes, et, tremblants sous le glaive prêt à les immoler, ils se sont approchés du sanctuaire des lois pour vous remettre les titres et les vêtements pompeux dont ils se décoraient, et les précieux joujoux avec lesquels ils se divinisaient et que nous venons offrir à la République pour un usage moins équivoque.

« Quelle heureuse métamorphose ! y pouvons-nous bien croire ? Craignons encore que ce ne soit un songe.

« Trois décades se sont à peine écoulées dans la commune de Vaugirard, qu'elles ont donné naissance à une Société populaire et à un comité de surveillance, et les décrets de la sainte Montagne, réfléchissant sur ces corps sociaux, en ont électrisé tous les esprits, et bientôt le fanatisme, faisant place au plus pur civisme, Vaugirard s'est régénéré, et nous avons vu avec une douce satisfaction le citoyen Bourdeaux, notre curé, abjurer dans ce sénat la fausse doctrine et la fastueuse liturgie dont il avait tant fait parade. Dans un autre temps moins philosophique il eût été apostat, à cette époque plus éclairée, il devient le premier apôtre et le préconiseur de la liberté.

Puisse l'exemple qu'il a donné dans ce département, servir de modèle et faire tomber le masque qui cache encore tant de malveillance.

« Cette régénération si subitement opérée dans la commune de Vaugirard, par les soins et la vigilance du corps municipal et de la société populaire vous éclairera, législateurs, sur le modérantisme qu'on a reproché au premier, et vous prouvera avec quel respect il a seul et sait encore faire aimer vos lois. L'un et l'autre vous en demandent une pour faire changer le nom de la commune de Vaugirard en celui de commune de *Jean-Jacques-Rousseau*, afin qu'il ne reste aucun souvenir du nom ni des vices de l'ancien Vaugirard, et que ce nom soit à jamais effacé des fastes de la République.

« L'un et l'autre vous demandent, législateurs, d'accorder encore à notre commune, dont la population est nombreuse, une somme de dix-huit à vingt mille livres, pour l'aider à subvenir au paiement des subsistances qu'elle n'a obtenue que difficilement jusqu'à ce jour

et en empruntant dans toutes les bourses, et elle rendra cette somme à la République dans l'espace de cinq ans.

« Protégez, législateurs, notre commune qui, renaissant sous tous les points de vue, honorera par ses vertus civiques la République dont elle fait partie, en abjurant toutes erreurs passées pour suivre nos lois et se rendre digne de la liberté qu'elle défendra jusqu'à la dernière goutte de son sang. »

(Suivent 17 signatures.)

Pétition (1).

« Sans-culottes républicains,

Vous venez de former une société populaire, d'établir un comité de surveillance, et nous prouver que tout concourt maintenant dans cette commune à une parfaite régénération, que tout y respire le feu du plus ardent patriotisme, que ce feu va réchauffer jusqu'aux plus insoucians modérés, et que l'aristocratie, poursuivie enfin par nos soins jusque dans ses repaires les plus obscurs, va bientôt faire place au républicanisme le plus durable.

« Jusqu'ici, le corps municipal, votre ouvrage, isolé et pour ainsi dire abandonné à lui-même, a cherché à faire le bien de ses concitoyens en employant tous les moyens qui étaient en lui, et s'il n'a pas toujours réussi, c'est qu'il n'a pas été secondé; son seul amour et son unique respect pour les lois et pour la chose publique l'ont soutenu, quand il était prêt de tomber dans le découragement; mais, ferme dans ses principes, ce corps constitué, reconnaissant de la confiance dont vous l'avez honoré, s'est toujours occupé du bonheur de ses concitoyens, comme il ne cessera de s'en occuper; il sera sans doute aidé par les lumières de la Société populaire naissante avec qui il se plaira de rivaliser en civisme, et, écartant d'eux toute haine personnelle et tout esprit de parti, la municipalité et la Société populaire ne faisant qu'un seul esprit, elles ne verront que le bien général et la nécessité d'éloigner tous ceux qui s'y opposeraient.

« Sans-culottes, mes frères, périssent donc tous les intrigants qui, foulant aux pieds toutes les vertus civiques, se glissent dans les sociétés, semblables à des serpents, pour y siffler la discorde et avilissent par leurs calomnies les corps constitués qui les surveillent. Ils cherchent à les faire détester, en leur prêtant des sentiments d'incivisme qu'ils n'ont pas, et bien loin de faire aimer la constitution, ils s'efforcent à la ridiculiser.

« Périssent enfin jusqu'au souvenir du nom de Vaugirard qui, depuis longtemps était devenu odieux à toutes les communes voisines, parce qu'il était l'asile des brigands et le centre de l'ivrognerie où les valets des ci-devant venaient faire leurs sales orgies et y entretenaient un libertinage sans exemple.

« Sans-culottes républicains, faites disparaître, avec son nom, tous les vices qui régnaient dans votre commune, et qu'elle soit entièrement régénérée dans son commerce, comme dans son système politique. Abjurez sur le tombeau des martyrs de la liberté et de l'apôtre du génie

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 768.

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 768.

tout le fanatisme dont les prêtres vous ont entretenu jusqu'à ce jour, que le nouveau flambeau de la philosophie éclaire votre vie morale et républicaine. Eloignez de vous tous les objets de superstition qui, pour favoriser l'orgueil de vos prêtres, avaient caché à vos yeux la plus saine doctrine et toute sa pureté, et surtout faisant les plus grands efforts pour établir en nous la concorde et l'union, jurons sur ce tombeau une paix profonde et une amitié fraternelle et durable.

« Je fais en conséquence la motion expresse pour que la municipalité, sans se séparer, prenne un arrêté, et qu'il soit fait, le jour de la décade prochaine, une pétition à la Convention nationale pour obtenir que le nom de la commune de Vaugirard soit changé en celui de Jean-Jacques-Rousseau.

Que tous les noms des rues changent :

« Que la Société populaire porte le nom de Société populaire de Jean-Jacques-Rousseau ;

« Qu'à l'instar des sections de Paris il soit fait une fête pour honorer la mémoire des deux martyrs de la liberté Le Peletier et Marat, et de Jean-Jacques-Rousseau, le modèle du génie; qu'il soit fait une invitation à la Convention nationale d'envoyer deux de ses membres à cette fête;

Que les corps administratifs de département et de district soient aussi invités d'y assister, ainsi que le corps militaire, le tribunal de paix et les membres de la Société populaire de cette commune;

« Que les bustes de ces trois grands hommes ornés d'une couronne civique soient portés en triomphe par les officiers municipaux dans les principales rues et places, et que la fête soit faite sur la place d'armes; que toutes les mères, sœurs et parentes des volontaires qui sont actuellement au service de la République assistent à cette fête avec les couleurs nationales, environnent les bustes des grands hommes et soient fêtées aux dépens de la commune;

« Que toutes les jeunes citoyennes soient aussi invitées à cette fête et qu'il soit dirigé un projet de fête auquel tous les bons républicains seront invités de contribuer.

Rues :

« De Vaugirard.....	Rousseau.
« De Sèvres, jusqu'à la Barrière.....	Marat.
« Blomet.....	de la République.
« Saint-Lambert.....	de la Liberté.
« Notre-Dame.....	de l'Égalité.
« Copereau.....	Emile.
« De Grenelle.....	de la Fraternité
« Des vignes.....	de la Montagne.
« De l'École.....	de la Constitution.
« De la Procession.....	de la Décade.
« Des Tournelles.....	du Bonnet-Rouge.

« La présente pétition a été approuvée par le Conseil général de la commune le septidi, deuxième décade du mois de brumaire, l'an II de la République française.

« J. FAVAS, procureur de la commune; ANDRÉ jeune, officier municipal. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Les officiers municipaux de Vaugirard prient la Convention de députer quelques-uns de ses membres pour orner la fête qu'ils vont célébrer le 30 brumaire, à 10 heures du matin, en l'honneur des martyrs de la Révolution. Ils demandent que le nom de *Vaugirard* soit changé en celui de *Jean-Jacques-Rousseau*, etc...

Les administrateurs du district d'Avignon font part à la Convention que le citoyen David Serèna offre 82 quintaux de blé et du vin pour l'armée.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit un extrait de l'adresse des administrateurs du district d'Avignon d'après le Bulletin de la Convention (3).

Les administrateurs du district d'Avignon informent la Convention que le citoyen David Serèna a fait don à la patrie de 100 quintaux de beau froment pour l'armée. Il n'a pu en déposer que 82 quintaux, et pour former la centaine il a donné l'équivalent en vin.

Mention honorable.

Les administrateurs d'Avignon invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Les administrateurs du district de Grasse annoncent à la Convention qu'un bien d'émigré estimé 54,000 livres a été vendu 120,600 livres.

Insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre des administrateurs du district de Grasse (5).

L'administration du district de Grasse, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Grasse, 14^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Nous nous empressons de faire passer le produit de la première vente des biens des émigrés, qui a eu lieu hier. Un bien de 12,000 toises de superficie agrégé d'oliviers, divisé en cinq portions, estimé 54,000 livres a été vendu 120,600 livres. Nous espérons que les ventes subséquentes, malgré les troubles qui ont agité notre département, ne seront pas moins avantageuses à la République (6).

« P. GIRARD cadet, président; RAVAYSON; EUZIÈRE; SAUVAIRE, vice-président. »

(1) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 297.

(3) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 297.

(5) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753; *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793).

(6) *Applaudissements*, d'après le *Mercure universel* [19 brumaire an II (mardi 19 novembre 1793), p. 298, col. 2].